



La Municipalité de *Saint-Apollinaire*

11, rue Industrielle, Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0  
Tél. : 418 881-3996 Fax : 418 881-4152  
www.st-apolinaire.com

## AVIS PUBLIC

### APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

#### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 9 août 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire a adopté le second projet de règlement suivant :

**N° 961-2023** intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin de modifier l'article 6.5 « services de garde et famille d'accueil en milieu familial »*

« Permettre de façon complémentaire à une activité résidentielle, un service de garde en milieu familial, ainsi qu'un service d'accueil (famille ou résidence) » est une disposition qui s'applique à l'ensemble du territoire.

Cette disposition peut faire l'objet d'une demande de la part de personnes intéressées, afin que le règlement qui contient cette disposition soit soumis à l'approbation de personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans la Municipalité. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de cette disposition du projet de règlement peuvent être obtenus au bureau de la Municipalité, aux heures régulières d'ouverture.

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- **Être reçue au bureau de la Municipalité au plus tard le 6 septembre 2023;**
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Des copies de ce second projet de règlement peuvent être obtenues, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

Toutes les dispositions de ce second projet de règlement, qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide, pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Donné à Saint-Apollinaire le 30 août 2023.

Cathy Bergeron,  
Directrice générale adjointe

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus le 30 août 2023 en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et sur le site web de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 30 août 2023.

Cathy Bergeron,  
Directrice générale adjointe

*S'unir pour réussir!*